



Minute sécurité – Recrudescence des quasi-accidents ferroviaires impliquant des véhicules ou engins

Depuis le début 2026, nous constatons une augmentation des quasi-accidents ferroviaires sur AMF:

- 6 franchissements de PN ou voie ferrée par des véhicules ou engins à l'approche d'un convoi ferroviaire :
 - 4 à Florange : 16/02 – 17/04 – 01/06 – 26/07
 - 1 à Desvres : 04/03
 - 1 à Montataire le 29/07
- 2 stationnements d'un camion sur un tronçon de voie non consignée à Dunkerque le 17/02 et Montataire le 29/07
- 1 blocage d'un PN par un PL bloqué par un autre véhicule au moment de la fermeture des barrières à Florange le 16/06



Florange



Desvres



Priorité absolue au train ! Feux rouges clignotants ou signal sonore, arrêt absolu !

- Un convoi ferroviaire pèse plusieurs tonnes et il lui faut plusieurs centaines de mètres pour s'arrêter

Je retiens :

- Je respecte scrupuleusement le STOP, aux abords du passage à niveau
- Je ne franchis jamais un passage à niveau si les signalisations lumineuses et / ou sonores sont activées
- Je ne franchis jamais un passage à niveau si les barrières sont fermées, même en cas de panne
- Je ne me stationne pas à moins de 3 mètres d'une voie ferrée sans attestation de consignation écrite et délivrée par l'exploitant du réseau
- Je ne m'engage pas sur un passage à niveau si je ne suis pas certain de pouvoir le dégager complètement... Un embouteillage, un calage du véhicule, un poids lourd long ou un problème mécanique peuvent m'empêcher de quitter les voies à temps

[SENSIBILISATION FERROVIAIRE AMF 24 RR \(1\).mp4 \(sharepoint.com\)](#)



Règle d'or n° 7
Je cède la priorité au train

